

## Retour des perches

Madame, Monsieur,

Pour information, les perches dont vous avez bénéficié pour la saison 2021-2022 devront être rentrées, pour vérification et entretien, pour le lundi 17 octobre 2022, au plus tard.

Pour rappel, le dépôt des perches se trouve dans le Hall d'athlétisme à Louvain-la-Neuve.

Le « tape » que vous avez placé sur les perches, ou tout autre produit, aura été retiré comme prévu par notre règlement. Le dépôt de matériel est ouvert tous les jours de 9h00 à 18h00.

- **Toutes** les perches d'un même dossier doivent être rapportées en même temps, avec le document d'enlèvement, sans quoi le retour sera refusé.
- Tout retard sera sanctionné par le traitement de votre prochaine demande en dernier lieu.
- Une perche non rentrée sera facturée au **prix catalogue** au club qui l'aura reçue en location.
- Une perche cassée sera facturée **au prix forfaitaire de 150 €**, à condition de rentrer toutes les parties cassées (perche complète en morceaux avec le bouchon).
- Un bouchon cassé ou manquant sera facturé :

- **19 € pour une perche Pacer ;**
- **24 € pour une perche Nordic ;**
- **UCS sur devis.**

Le retrait des perches ADEPS, pour la saison 2022-2023, pourrait débuter le 15 novembre 2022 pour autant que **toutes** les perches soient rentrées dans le stock **le lundi 17 octobre 2022**. Dès que l'inventaire sera effectué, vous recevrez le nouveau formulaire de demande pour la saison 2022 - 2023.

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations sportives.